

06.2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n°6 en date du 18 septembre 2025

Portant règlementation de la circulation rue des Prés

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,

- VU le Code de la Route,
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 22111, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat ;
- VU la demande de la société TRABET en date du 18 juillet 2025 en vue de réaliser des travaux de voirie rue des Prés
- VU la nécessité d'effectuer ces travaux de voirie rue des Prés

CONSIDERANT la nature des travaux à réaliser,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation

ARRETE

Article 1 : la circulation rue des Prés sera interdite du **22 septembre au 31 octobre 2025**

Article 2 : le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier

Article 3 : l'accès aux riverains sera maintenu de part et d'autre de la zone de chantier

Article 4 : la signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par la société TRABET

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 6 : le présent arrêté est affiché en mairie et diffusé à :

- Brigade Territoriale de Gendarmerie de Haguenau
- CAH service Voirie – M. SCHIESTEL
- SIS 67
- Société TRABET

Fait à Wittersheim, le 18 septembre 2025.

Jean-Marc STEINMEIER

Maire

